

PILOTAGE ASSOCIATIF : les MISSIONS des INSTANCES

☆ **Le CA (Conseil d'Administration) a pour MISSIONS** : Le CA est composé de 21 membres, répartis en 3 collèges qui se réunissent au moins 3 fois par an.

1. Les membres élus (pouvoir délibératif) = 12 adhérents élus à l'AG pour 2 ans.
2. Les membres associés (pouvoir consultatif) : partenaires pédagogiques et/ou financiers = 6 élus municipaux de la Commune de Billère, 1 élue du Conseil Départemental 64, 2 partenaires éducatifs (directrices des Francas 64 et de l'Ecole Mairie), 1 Commissaire aux comptes.
3. Les membres salarié-es (pouvoir consultatif) = directrice de l'association et déléguée du personnel (CSE).

⇒ **Organisation et Projet :**

- ✓ Définir le projet global d'organisation (schéma de gouvernance).
- ✓ Définir, formaliser, évaluer et réajuster le projet associatif.
- ✓ Déléguer au bureau la formalisation du projet de fonctionnement répartissant clairement le rôle et missions de chacun.
- ✓ Valider les orientations et le plan d'action stratégique en prenant appui sur les propositions du bureau et des commissions (COL)

⇒ **Ressources Humaines (RH) :**

- ✓ Valider la politique globale des ressources humaines.
- ✓ Valider les fiches de poste du directeur et des coordinateurs.
- ✓ Recruter le personnel permanent (CDI)
- ✓ Valider le plan de formation annuel.

⇒ **Finances :**

- ✓ Valider les budgets prévisionnels et les comptes.
- ✓ Valider la politique tarifaire.
- ✓ Valider les orientations d'évolution sur proposition du bureau et/ou d'une commission (COL).

⇒ **Communication :**

- ✓ Valider le plan de communication sur proposition du bureau et de la commission.
- ✓ Evaluer l'image extérieure de la structure.

☆ **Le BUREAU a pour MISSIONS** : Le bureau (président / trésorier / secrétaire) gère au quotidien l'association, il se réunit avec la directrice afin de traiter les affaires courantes et de préparer les CA. Il peut être constitué de 3 à 6 membres. Les réunions du Bureau se font la plupart du temps en "Bureau élargi".

⇒ **Organisation et Projet :**

- ✓ Défini le projet global d'organisation (schéma gouvernance, organigramme associatif...)
- ✓ Formalise le projet de fonctionnement en répartissant le rôle et missions de chacun.

⇒ **Ressources Humaines**

- ✓ Définir la politique globale des Ressources Humaines.
- ✓ Participer, en lien étroit avec la directrice, à la gestion des équipes salarié-es et bénévoles.
- ✓ Assurer l'Entretien Annuel et Professionnel de la directrice de l'association.
- ✓ Valider les congés sur proposition de la directrice.
- ✓ Définir la politique de formation en direction des salarié-es.
- ✓ Préparer la validation du plan de formation sur proposition de la directrice.

⇒ **Finances :**

- ✓ Suivi budgétaire (dépenses et recettes).
- ✓ Evaluation et proposition de la politique tarifaire.
- ✓ Etudier les priorités et valider les investissements à réaliser.

⇒ **Communication et incarnation** de la structure auprès du réseau partenarial.

⇒ **Préparation des Conseils d'Administration.**

☆ **Des commissions mixtes élus / salariés / bénévoles / partenaires** nommées "COL" sont des espaces de réflexions et de travail collectif sur des thématiques partagées pouvant toucher aux valeurs, fonctionnements ou projets de l'association. Chaque COL regroupe des adhérents, bénévoles, salariés, partenaires ou autres personnes ressources... et peut être animée par des salariées et/ou des bénévoles.

1. > COL " Jardin de Toni "
2. > COL " 40 ans de la Maison de l'Enfance de Billère "
3. > COL " Communication Externe "
4. > COL " Complémentarité Educative : axe Parentalité "
5. > COL " Aménagement des espaces d'accueil "